PROGRAMME

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

FONDÉE PAR L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE DU 23 MARS 1923

(Siège social : à la Sorbonne, École des Hautes Études).

La *Société des Études latines*, fondée en 1923 par M. J. Marouzeau, a pour objet de grouper les personnes qui s'intéressent aux études latines : Français et étrangers, membres des différents ordres d'enseignement, savants, étudiants, humanistes, représentants des diverses disciplines : philologie, linguistique, littérature, histoire, sciences auxiliaires, et de réaliser entre ses membres une libre collaboration, susceptible d'améliorer les conditions du travail scientifique et de l'enseignement.

Le bureau est constitué comme suit pour l'année 1962 :

Président : M. J. COLLART, professeur à la Sorbonne.

Vice-président : M. J. BEAUJEU, professeur à la Faculté des lettres de Lille.

Administrateur de la Société et directeur de la Revue : J. MAROUZEAU, membre de l'Institut, professeur honoraire à la Sorbonne.

Secrétaire : M. L. NOUGARET, professeur au lycée Janson-de-Sailly, assistant à la Sorbonne.

Trésorière : Mme S. NOUGARET.

La Société travaille en collaboration avec un grand nombre de Sociétés et de Revues de France et de l'étranger. Les membres Suisses romands ont constitué en 1932 un *Groupe romand*, les membres Alsaciens en 1946 un *Groupe strasbourgeois*. La Société tient des séances communes avec l'*Association des Études grecques*, et a organisé fréquemment des *excursions-congrès* destinées particulièrement à établir le contact avec les latinistes de province et de l'étranger. Enfin elle est membre de la *Fédération internationale des Associations d'études classiques* organisée sous le patronage de l'UNESCO.

Les **séances** de la Société sont consacrées à des communications et discussions soit sur des questions particulières à telle discipline soit sur des sujets d'intérêt général : travaux en cours, comptes-rendus de publications récentes, rapports sur l'état actuel des principales questions, sur le progrès et la coordination des différentes disciplines ou des mêmes disciplines dans différents pays, exposés de doctrine, discussion des méthodes

de recherche et d'enseignement, examen des relations entre l'enseignement et la science, enquêtes et suggestions sur des sujets d'ordre pratique, tels que : documentation, édition, impression, mises au point et orientations pour les étudiants et les travailleurs.

Les séances ont lieu à l'École des Hautes Études, salle Gaston Paris (Sorbonne, escalier E), le 2e samedi de chaque mois, à 17 heures.

La **Revue des Études latines,** organe de la Société, publie, outre les *Comptes-rendus des séances* et le résumé des communications, des articles scientifiques rangés sous les titres *Mémoires*, *Notes et Discussions*, une *Chronique* destinée à renseigner les membres sur l'activité de la Société et d'une façon générale sur la documentation relative aux études latines, un *Bulletin* d'information consacré alternativement à diverses disciplines et un *Bulletin critique* où sont recensés les ouvrages d'intérêt général récemment parus.

Une **Collection d'études latines,** dont trente-six volumes ont été publiés à ce jour, est réservée à des travaux agréés par le Bureau de la Société.

L'**adhésion** à la Société comporte une cotisation annuelle de 20 nouveaux francs pour la France, de 24 nouveaux francs pour l'étranger. Il est demandé aux membres qui font parvenir leur cotisation par l'intermédiaire d'un établissement bancaire de vouloir bien tenir compte à la Société des frais de transfert ou de recouvrement.

Les membres de la Société à jour de leurs cotisations ont droit au service gratuit de la *Revue*.

Les adhésions et communications doivent être adressées à :

M. J. Marouzeau, administrateur de la Société et directeur de la *Revue*,
270, boulevard Raspail, Paris, XIVe,

les cotisations, soit par mandat-carte ou par chèque bancaire, à l'adresse de :

Mme S. Nougaret, trésorière de la Société des Études latines,
174, avenue de Clichy, Paris, XVIIe,

— soit par chèque postal avec le libellé :

Mme S. Nougaret, trésorière de la Société des Études latines,
compte de chèques postaux : Paris no 550-54.

L'**abonnement** à la *Revue* pour les collectivités : Bibliothèques, Sociétés, Revues, etc., est fixé au prix de 30 nouveaux francs pour la France, 32 pour l'étranger. Les demandes d'abonnement et commandes de publications doivent être adressées à l'éditeur dépositaire :

Société des Belles-Lettres, *95, boulevard Raspail*, Paris, VIe.